

Résumé

La charge fiscale pesant sur les salaires a continué de s'accroître en 2014 dans les pays de l'OCDE, progressant de 0.1 point de pourcentage pour atteindre 36.0 % en moyenne. Le rythme de progression est plus faible qu'en 2013 et a ralenti depuis la forte augmentation constatée en 2011. La charge fiscale ou le coin fiscal correspond au montant total des impôts et des cotisations sociales versées par les salariés et les employeurs, diminué des prestations familiales reçues et divisé par les coûts totaux de main-d'œuvre pour l'employeur. Cette mesure permet d'étudier comment ces prélèvements et prestations en espèces affectent le revenu net des ménages.

Les principaux facteurs ayant contribué à la hausse observée en 2014 ont été les variations des impôts sur le revenu des personnes physiques, bien qu'aucun pays n'ait relevé les taux légaux au niveau du salaire moyen. Les augmentations des cotisations salariales de sécurité sociale ont également joué un rôle dans certains pays. À l'inverse, les baisses des cotisations patronales de sécurité sociale et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ont été un paramètre essentiel dans les pays où le niveau d'imposition a diminué en 2014.

Ces quatre dernières années, la charge fiscale s'est alourdie dans 23 pays de l'OCDE et allégée dans 10 pays. Sur cette période, le niveau d'imposition des personnes physiques a progressé dans 24 pays sur 34, en grande partie à cause de l'augmentation de la proportion des revenus soumis à imposition, elle-même due à une baisse du montant des abattements fiscaux et crédits d'impôt rapporté aux revenus. En 2014, 7 pays seulement ont appliqué aux revenus salariaux moyens des taux d'imposition ordinaires supérieurs à ce qu'ils étaient en 2010, tandis qu'ils étaient inférieurs dans 6 pays.

Le présent rapport vise à analyser les effets de ces évolutions sur diverses catégories de ménages : ménages à revenu unique, familles avec ou sans enfants ou parents isolés notamment. Dans la plupart des pays de l'OCDE, on observe par exemple que le coin fiscal est plus faible pour les familles avec enfants que pour les ménages sans enfant disposant d'un seul revenu.

Le rapport comprend également une étude spéciale consacrée aux charges fiscales pesant sur les revenus du travail en Afrique du Sud, au Brésil, en Chine, en Inde et en Indonésie. L'analyse montre qu'il existe d'amples variations entre ces cinq pays. En 2013, les coins fiscaux au Brésil et en Chine étaient similaires à ceux observés dans de nombreux pays de l'OCDE. En revanche, les salariés en Afrique du Sud, Inde et Indonésie étaient confrontés à des coins fiscaux bien inférieurs à la grande majorité des pays de l'OCDE. La composition des impôts sur le travail varie elle aussi entre ces pays, et les cotisations de sécurité sociale représentent la majeure partie de la charge fiscale dans tous les pays sauf l'Afrique du Sud pour les catégories de ménages étudiées.

Principales conclusions

La charge fiscale a continué d'augmenter en 2014

- Dans les pays de l'OCDE, les prélèvements fiscaux et sociaux moyens sur les revenus du travail ont progressé de 0.1 point de pourcentage en 2014 pour atteindre 36.0 %. Cette évolution s'inscrit dans le prolongement des augmentations de 0.2, 0.1 et 0.5 point enregistrées au cours des trois années depuis 2011. Cette hausse marque un renversement de la tendance observée entre 2007 et 2010 avec un chiffre ramené de 36.1 % à 35.1 %.
- En 2014, le coin fiscal était en hausse dans 23 pays sur 34, en recul dans 9 pays et inchangé dans 2 pays.
- Les variations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) ont été le principal facteur explicatif de la hausse du coin fiscal total dans 18 des 23 pays. L'augmentation la plus marquée a été enregistrée en Irlande (+1.1 point) où une fraction supérieure du salaire a été assujettie à l'impôt.
- Les variations de l'IRPP et des cotisations patronales de sécurité sociale ont été le principal facteur explicatif dans les pays où la charge fiscale a diminué. Le seul pays où le mouvement de repli a dépassé un point de pourcentage (-1.2 point) était la Grèce.
- C'est en Belgique (55.6 %), en Autriche (49.4 %), en Allemagne (49.3 %) et en Hongrie (49.0 %) que les travailleurs célibataires sans enfant rémunérés au salaire moyen ont supporté la charge fiscale la plus lourde en moyenne, et au Chili (7 %), en Nouvelle-Zélande (17.2 %), au Mexique (19.5 %) et en Israël (20.5 %) qu'ils ont subi la pression fiscale la plus faible.

Charge fiscale pesant sur les familles avec enfants

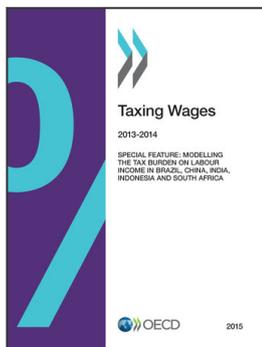
- Les coins fiscaux les plus élevés pour les familles comptant deux enfants et un seul apporteur de revenu rémunéré au salaire moyen ont été enregistrés en Grèce (43.4 %), en Belgique (40.6 %) et en France (40.5 %). C'est la Nouvelle-Zélande qui affiche le coin fiscal le plus bas pour ces familles (3.8 %), suivie du Chili (7 %), de la Suisse (9.8 %) et de l'Irlande (9.9 %). La moyenne pour les pays de l'OCDE s'est établie à 26.9 %.
- Les plus fortes augmentations de la charge fiscale pesant sur les familles comptant des enfants et un seul apporteur de revenu ont été constatées en Irlande (1.5 point), en Nouvelle-Zélande (1.3 point) et en Israël (1.1 point), et la plus forte baisse concernait la Grèce (-1.1 point). En Nouvelle-Zélande, la hausse de la charge fiscale pour les familles avec enfants et un seul salaire était plus marquée que pour le travailleur célibataire sans enfant rémunéré au salaire moyen (+0.4 point) parce que les montants de base du crédit d'impôt pour les familles et du crédit d'impôt sur les revenus du travail pour les familles ayant des enfants à charge ont été gelés.
- Dans tous les pays de l'OCDE, à l'exception du Mexique et du Chili, le coin fiscal est plus faible pour les familles avec enfants que pour les célibataires sans enfant. Les différences sont particulièrement nettes en Allemagne, en Irlande, au Luxembourg, en République tchèque et en Slovaquie.

Charge fiscale sur les revenus du travail en Afrique du Sud, au Brésil, en Chine, en Inde et en Indonésie

- Les coins fiscaux pour un salarié moyen célibataire en 2013 au Brésil et en Chine (où l'exercice de modélisation porte sur Shanghai) étaient compris entre 33 % et 34 %, soit un peu moins que la moyenne de l'OCDE de 35.9 %. Les moyennes correspondantes en

Indonésie et en Afrique du Sud sont de 8.2 % et 14.3 %, soit un niveau bien inférieur à la grande majorité des pays de l'OCDE.

- Deux scénarios de modélisation sont décrits pour l'Inde. Dans le scénario standard, le salarié moyen n'est pas soumis à l'impôt et son coin fiscal est donc nul. Le deuxième scénario concerne le cas de figure dans lequel le salarié travaille dans une entreprise qui emploie plus de 20 personnes. Son coin fiscal était de 6.2 % en 2013.
- Au Brésil, en Chine, en Inde et en Indonésie, le salarié moyen paie un impôt sur le revenu faible ou nul, tandis que les cotisations patronales de sécurité sociale constituent 70 % à 80 % du coin fiscal. En Afrique du Sud, la situation est différente : l'impôt sur le revenu en pourcentage des coûts totaux de main-d'œuvre (11.4 %) est inférieur de 2 points seulement à la moyenne de l'OCDE et représente près de 80 % du coin fiscal total.
- Contrairement à la moyenne de l'OCDE, la présence d'enfants n'a que peu ou pas d'effet sur la charge fiscale dans les cinq pays. Dans la plupart des cas, les familles avec enfants ont le même coin fiscal que celles sans enfant ayant le même niveau de revenu, à l'exception du Brésil, où le second apporteur de revenu qui perçoit 33 % du salaire moyen bénéficie du « *salário família* » qui réduit légèrement son coin fiscal.



Extrait de :
Taxing Wages 2015

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/tax_wages-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Résumé », dans *Taxing Wages 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/tax_wages-2015-2-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.